Envoyé en préfecture le 15/05/2025
Reçu en préfecture le 15/05/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20250507-2025_DELIB_72-DE

BUREAU de TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME
Séance du 7 mai 2025

Date de convocation : 30 avril 2025
Date d'affichage : 09 mai 2025

Nombre de membres :

Inscrits	: 18
Présents	: 12
Absents	: 6
Votants	: 12
Pour	: 12
Contre	: 0
Abstention	: 0

Extrait du registre des délibérations

Objet : Adhésion centrale d'achat publique CANUT

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 mai à 10 heures 00, le Bureau de Territoire d'Energie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de l'Association des Maires de la Somme, 3 bis rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à Boves, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président.

Etaient présents : M. Alain SURHOMME, M. Yves MONIN, M. Patrick DESSEAUX, Mme Virginie SANNIER, M. Jean-Jacques STOTER, M. Alain SAVOIE, Mme Gaëlle PAYS, M. Bruno ETEVE, M. Dominique CAMUS, M. Gérard LEFEBVRE.

Etaient absents et excusés : M. Michel DESTOMBES, M. Jean-Paul LECOMTE, M. Jean-Marie MACHAT, M. Francis HOUSSE, M. Daniel CAVE, M. Nicolas PLE.

Monsieur Didier FRANCOIS a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, le Bureau prend connaissance de la proposition d'adhésion à l'Association CANUT qui est régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée et le décret du 16 août 1901.

Cette dernière est un Acheteur sous forme de Pouvoir adjudicateur au sens des dispositions de l'article L1211-1 du code de la commande publique (CCP) ayant pour objet d'exercer une activité de centrale d'achats au sens de l'article L.2113-2 du CCP ou tout texte subséquent le complétant ou s'y substituant.

TE80 reconnaît avoir connaissance de l'objet associatif de la CANUT et de ses statuts.

L'adhésion à la CANUT est gratuite. Seuls des coûts d'utilisation des accords-cadres mis à disposition (appelés frais de gestion ou redevances pour l'accès aux marchés) pourront être facturés, permettant de financer le fonctionnement de l'association. La tarification figure en annexe.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.1211-1 et L.2113-2 ;
Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, modifiée, et le décret du 16 août 1901 ;
Vu les statuts de Territoire d'Energie Somme en date du 4 octobre 2024 ;
Vu les statuts de l'association CANUT ;
Vu le formulaire d'adhésion à la CANUT et sa grille tarifaire en vigueur au 1er janvier 2024 ;

Envoyé en préfecture le 15/05/2025
Reçu en préfecture le 15/05/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20250507-2025_DELIB_72-DE

…/…

Considérant que l'association CANUT agit en tant que pouvoir adjudicateur et exerce une activité de centrale d'achats ;
Considérant que l'adhésion à la CANUT permet à Territoire d'Energie Somme de bénéficier des accords-cadres mutualisés dans des conditions tarifaires avantageuses ;
Considérant que cette adhésion est gratuite, seuls des frais de gestion liés à l'utilisation des marchés étant susceptibles d'être facturés ;
Considérant que cette adhésion s'inscrit dans une démarche d'optimisation des achats publics et de mutualisation des ressources ;

Le Bureau de TE80, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'adhésion de TE80 à la centrale d'achat publique CANUT
- D'autoriser Monsieur le Président à signer de formulaire d'adhésion et engager toutes les démarches afférentes à cette adhésion.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président

Territoire d'Energie Somme
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Franck BEAUVARLET

Annexe : Formulaire d'adhésion CANUT

Envoyé en préfecture le 15/05/2025
Reçu en préfecture le 15/05/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20250507-2025_DELIB_72-DE

Formulaire d'adhésion à la CANUT

Etablissement demandeur : Nom, code SIRET, adresse

Objet : Demande d'adhésion à la CANUT, association régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée et le décret du 16 août 1901.

L'Association est un Acheteur sous forme de Pouvoir adjudicateur au sens des dispositions de l'article L1211-1 du code de la commande publique (CCP) ayant pour objet d'exercer une activité de centrale d'achats au sens de l'article L.2113-2 du CCP ou tout texte subséquent le complétant ou s'y substituant.

L'Etablissement reconnaît avoir connaissance de l'objet associatif de la CANUT et de ses statuts qu'il aura pu obtenir sur simple demande formulée par courrier ou par email (canut@canut.org).

L'adhésion d'un établissement représentant un groupement vaut pour son établissement et pour l'ensemble des établissements du groupement.

L'adhésion à la CANUT est gratuite. Seuls des coûts d'utilisation des accords-cadres mis à disposition (appelés frais de gestion ou redevances pour l'accès aux marchés) pourront être facturés, permettant de financer le fonctionnement de l'association. La tarification figure en annexe.

La demande d'adhésion porte sur (choisir l'option souhaitée) :

Adhésion en tant que Membre (participation aux votes en AG)	
Adhésion en tant que Membre (participation aux votes en AG) **ET** Demande pour siéger au Conseil d'Administration (selon les places disponibles et les résultats de l'élection en Assemblée Générale)	

La demande d'adhésion sera confirmée et matérialisée par la contresignature des présentes.

Fait à xxx le xxx

Signature pour l'établissement ou le groupement	Signature pour la CANUT
Nom, Prénom Fonction	Le Président de l'association, Ou par délégation,

Envoyé en préfecture le 15/05/2025
Reçu en préfecture le 15/05/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20250507-2025_DELIB_72-DE

Annexe : tarification CANUT en vigueur au 01/01/2024

Coût annuel	Structure >=500 employés			Structure <500 employés			Structure <100 employés		
Structure seule	P.U. HT remisé	Total HT	Total TTC	P.U.HT remisé	Total HT	TTC	P.U.HT remisé	Total HT	TTC
1er accord-cadre	600 €	600 €	720 €	300 €	300 €	360 €	150 €	150 €	180 €
2 accords-cadres remise 20%	480 €	960 €	1 152 €	240 €	480 €	576 €	120 €	240 €	288 €
3 accords-cadres remise 30%	420 €	1 260 €	1 512 €	210 €	630 €	756 €	105 €	315 €	378 €
4 accords-cadres remise 40%	360 €	1 440 €	1 728 €	180 €	720 €	864 €	90 €	360 €	432 €
5 accords-cadres remise 45%	330 €	1 650 €	1 980 €	165 €	825 €	990 €	83 €	413 €	495 €
6 accords-cadres remise 50% = PLAFOND	300 €	1 800 €	2 160 €	150 €	900 €	1 080 €	75 €	450 €	540 €

Coût annuel par groupe de structures**	>=400 structures	>=350 < 400 structures	>=300 < 350 structures	>=250 < 300 structures	>=200 < 250 structures	>=150 < 200 structures	>=100 < 150 structures	>= 50 < 100 structures	< 50 structures
Groupement		Total HT	Total HT	Total HT	Total HT	Total HT	Total HT	Total HT	Total HT
1er accord-cadre		5 000 €	4 500 €	4 000 €	3 500 €	3 000 €	2 500 €	2 000 €	1 500 €
2 accords-cadres remise 2%		9 800 €	8 820 €	7 840 €	6 860 €	5 880 €	4 900 €	3 920 €	2 940 €
3 accords-cadres remise 4%		14 400 €	12 960 €	11 520 €	10 080 €	8 640 €	7 200 €	5 760 €	4 320 €
4 accords-cadres remise 6%	**Nous consulter**	18 800 €	16 920 €	15 040 €	13 160 €	11 280 €	9 400 €	7 520 €	5 640 €
5 accords-cadres remise 8%		23 000 €	20 700 €	18 400 €	16 100 €	13 800 €	11 500 €	9 200 €	6 900 €
6 accords-cadres remise 10% = PLAFOND		27 000 €	24 300 €	21 600 €	18 900 €	16 200 €	13 500 €	10 800 €	8 100 €